

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- **Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges – Compétence optionnelle « éclairage public »**
- **Communauté d'Agglomération d'Épinal - Projet de territoire**
- **Travaux et requalification de la Place de l'Eglise centre bourg :**
 - Demandes de subventions : Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
 - Réalisation d'un emprunt
- **Participation communale aux divers centres aérés, colonie de vacances et autres activités exercice 2022**
- **Centre des Gestion 54 - Adhésion à la mission mutualisée RGPD**
- **Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Thaon les Vosges Projet de modification simplifiée n° 03**
- ↪ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 6 avril 2022

Présents : MMES Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT et Amélie LAVALLÉE, MM. Dominique AZIER, M. Anthony BOULOUDNINE, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et M. Laurent VOIRY.

Absents :

Mme Amélie LAVALLÉE, excusée
M. Pierre VISSA, excusé

Secrétaire : M. Dominique AZIER

Approbation des comptes rendus des précédentes réunions du Conseil Municipal du 17 mars 2022 et 13 avril 2022
Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

N° DCM	<u>SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DES VOSGES</u>
22/2022	<u>COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »</u>

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur : **Le Transfert au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de la Compétence Optionnelle « Eclairage public » investissement et maintenance pour les années 2023, 2024 2025 et 2026**

Vu les Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral n°DCL BFLI n° 058/2021 en date du 04 octobre 2021,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 06/12/2017,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 23/03/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- Décide de transférer la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'investissement et la maintenance, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026,

- Indique que la commune ne dispose pas d'un contrat de maintenance en cours,

- Transmet au Syndicat un inventaire des points lumineux de la commune (133 points lumineux, 7 armoires EP) et la cartographie correspondante.

N° DCM 23/2022	<u>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL – PROJET DE TERRITOIRE</u>
-------------------	---

Le projet de territoire « horizon 2030 » conçu à partir des enjeux d'avenir de l'agglomération rurale d'Épinal, est une démarche stratégique et partagée, pour la CAE et ses communes, sa vocation est de relever ensemble, avec détermination et créativité, les défis d'avenir.

Le projet de territoire articule les différentes politiques publiques (SCoT, PLH, PCAET, Plan de mobilité, etc...) et permet la mise en œuvre concrète et cohérente de ses orientations.

Les Membres du conseil municipal ayant pris connaissance du document de travail reçu début avril 2022.

Emettent les remarques suivantes :

- déclinaison des différentes politiques publiques concentrée essentiellement sur Épinal
- pas assez d'ambition sur le milieu rural
- accompagnement imprécis des petites communes
- atelier trop succinct ne permettant pas de finaliser totalement les mises en œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 abstentions

N'APPROUVE pas le projet de territoire tel qu'il est rédigé

N° DCM 24/2022	<u>REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET AMÉNAGEMENT DES RUES ADJACENTES AU CENTRE DU VILLAGE – 1ÈRE TRANCHE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION GRAND EST</u>
-------------------	---

M. Julien POTHIER, Adjoint, informe que les travaux et requalification de la place de l'Église et aménagement des rues adjacentes au centre du village, peuvent bénéficier d'une subvention de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Le coût du projet global en phase PRO a été évalué par le maître d'œuvre Alliod et le SDEV à 296 635.83 € (HT).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Participations financières	montant
Etat dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	68 592,00 €
Conseil Départemental des Vosges	51 723,52 €
Région Grand Est	44 000,00 €
Agence de l'Eau Rhin Meuse	32 333,31 €
Syndicat d Départemental d'Électrification des Vosges (SDEV)	10 919,11 €
Autofinancement commune de Domèvre sur Avière	89 067,89 €

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier d'une subvention régionale au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Entendu l'exposé de M. Julien POTHIER, Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de solliciter au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité une subvention de la Région Grand Est pour les travaux de requalification de la place de l'Église et d'aménagement des rues adjacentes au centre du village d'un montant de : 44 000 € H.T..

N° DCM 24/2022	<u>REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET AMENAGEMENT DES RUES ADJACENTES AU CENTRE DU VILLAGE – 1ÈRE TRANCHE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'ÉAU RHIN MEUSE</u>
---------------------------	--

M. Julien POTHIER, Adjoint, informe que les travaux et requalification de la place de l'Église et aménagement des rues adjacentes au centre du village, peuvent bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au titre du dispositif de la gestion intégrée des eaux pluviales par techniques alternatives.

Le coût du projet global en phase PRO a été évalué par le maitre d'œuvre Alliod et le SDEV à 296 635.83 € (HT).

Participations financières	montant
Etat dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	68 592,00 €
Conseil Départemental des Vosges	51 723,52 €
Région Grand Est	44 000,00 €
Agence de l'Eau Rhin Meuse	32 333,31 €
Syndicat d Départemental d'Électrification des Vosges (SDEV)	10 919,11 €
Autofinancement commune de Domèvre sur Avière	89 067,89 €

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Rhin Meuse dans la gestion intégrée des eaux pluviales intégrant la création de noues filtrantes, dallage perméable, dé raccordement des eaux de toiture du bâtiment communal.

Entendu l'exposé de M. Julien POTHIER, Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de solliciter d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au titre du dispositif de la gestion intégrée des eaux pluviales par techniques alternative d'un montant de : 32 333.31 € H.T.

N° DCM 25/2022	<u>TRAVAUX D'INVESTISSEMENT PRÉVUS POUR LE MANDAT 2020/2026 (AMÉNAGEMENT DU BOURG, VC N° 1 (GOLBEY/DOMÈVRE), TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES RAPPES CRÉATION D'UNE PLACE DE RETOURNEMENT VOYE DE CHAVELOT, ETC...)</u> <u>RÉALISATION D'EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT</u>
---------------------------------	--

Madame le Maire explique qu'un emprunt est nécessaire pour assurer le financement des travaux d'investissement prévus pour le mandat 2020/2026 (Aménagement du bourg, VC n° 1 (Golbey/Domèvre), travaux de voirie rue des Rappes création d'une place de retournement voye de Chavelot, etc...)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 8 voix pour et une abstention (M. Anthony BOULOUNINE)

AUTORISE,

le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 200 000,00 EUR dont le remboursement s'effectuera trimestriellement pour une durée de 15 ans.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux fixe pour l'emprunt : 1,20

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Nota : remboursement trimestriel de 3 647.31 €

N° DCM 26/2022	<u>PARTICIPATION COMMUNALE AUX DIVERS CENTRES AÈRES², COLONIE DE VACANCES ET AUTRES ACTIVITÉS EXERCICE 2022</u>
---------------------------------	--

Les membres du Conseil Municipal souhaitent étudier la mise en place d'une nouvelle aide pour l'année 2023 avec la participation de la commission des affaires sociales.

Annulée

N° DCM 27/2022	<u>RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES PROTECTIONS DES DONNÉES</u> <u>CONVENTION À PASSER AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</u>
-------------------	---

Annulée

N° DCM 28/2022	<u>PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE THAON LES VOSGES</u> <u>PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 03</u>
-------------------	---

Mme le Maire informe que la commune de Thaon-les-Vosges a prescrit la modification du PLU n° 3 concerne des suppressions d'emplacement réservé et de limitations de destination au centre de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

N'ÉMET aucune observation sur le projet de modification ainsi présenté.

INFORMATIONS DIVERSES :

a) Présentation du projet « Plan Local d'Urbanisme »

M. Julien POTHIER montre l'exquise du projet modifié qui sera évoqué lors de la réunion avec le bureau d'étude le 3 juin 2022 à 14h00 en mairie

b) Forêt : devis travaux sylvicoles

M. Dominique AZIER donne le montant du devis établi par l'ONF pour les travaux sylvicoles sur les parcelles 19 U (route de Golbey) et 1 R (rappes) pour un montant de 1 756.91 € H.T.

M. Anthony LANGEVIN informe qu'il reste le marquage de cloisonnement des parcelles 23, 25 et 10

c) Aide départementale

Mme le Maire informe des montants de subventions versés à la commune pour la réalisation de ses travaux pour la période de 2015 à 2021

d) Employés communaux

- Poste d'Agent technique titulaire 28 heures vacant au 1^{er} juin 2022

- Philippe peut être pressenti pour une mise à la retraite l'année prochaine, il doit revenir vers Mme le Maire pour la suite à donner

M. Dominique AZIER, donne le montant des devis (PETITJEAN et WURTH pour l'achat d'un compresseur et nettoyeur haute pression, les devis établis par la Sté WURTH sont retenus.

e) Maison d'Assistante Maternelle – Dossier cour de l'école

M. Laurent VOIRY donne compte rendu de la réunion du vendredi 15 mai avec Mme CHRISTOPHE de la PMI, Mme LEPORINI (Maison d'Assistants Maternelles)

La pause du gazon synthétique sur toute la cour n'est pas une bonne solution surtout que ce dernier est étanche à l'eau.

L'arbre actuel se meurt, la commune envisage de l'abattre. Un aménagement global de la zone extérieure est à étudier (voir avec le CAUE).

Mme CHRISTOPHE préconise de garder des endroits naturels, pour les enfants

f) Devis ordinateurs + logiciels cimetière et hébergement - Téléphonie

Devis de l'entreprise SIE de Metz

Pour un coût de : PC portable 990 € poste pour le secrétariat de mairie 1225 €

Mme le Maire, informe que le Syndicat Mixte d'Informatisation Communale (SMIC) lui a communiqué les adresses de fournisseurs en matériels informatique référencés par le SMIC des Vosges.
Elle précise qu'ils se proposent de regarder les devis afin que de nous aider dans le choix de nouveaux matériels.

Devis pour le logiciel Berger Levrault Cimetière

M. Laurent VOIRY, donne la synthèse financière pour pouvoir travailler sur le logiciel E.GRC cimetière qui comprend ouverture du compte, transfert des données et le contrat d'hébergement (durée 36 mois) pour un montant total de 465 € ainsi que 28 € mensuel par utilisateur (maxi 2 utilisateurs nécessaires).

M. VOIRY doit revoir la durée du contrat avec berger Levrault

g) Tableau présences élections législatives :

Mme le Maire, propose les tableaux des présences aux élections législatives

12 juin 2022

8h00 – 11h00	11h00 – 14h00	14h00 – 17h00	17h00 – 19h00 + Dépouillement
Dominique AZIER	Julien POTHIER	Bernadette MARQUIS	Christophe DURIN
Laurent VOIRY	Gérard HAYOTTE	Pierre VISSA	Anthony LANGEVIN
Virginie HIVERT	Noël LAMOISE		Amélie LAVALLÉE

Dépouillement : M. Gérard HAYOTTE

19 juin 2022

8h00 – 11h00	11h00 – 14h00	14h00 – 17h00	17h00 – 19h00 + Dépouillement
Dominique AZIER	Bernadette MARQUIS	Gérard HAYOTTE	Julien POTHIER
Julien POTHIER	Anthony LANGEVIN	Virginie HIVERT	Anthony BOULOUNINE
Noël LAMOISE	Pierre VISSA	Amélie LAVALLÉE	Christophe DURIN

Dépouillement : M. Gérard HAYOTTE

h) Courriers chaussées des chemins ruraux

Mme le Maire informe que des chemins ruraux sont fortement dégradés, un courrier sera envoyé auprès des exploitants.

i) CAE

- Plan de mobilité : route de Golbey dossier classé sans suite par la Mairie de Golbey

- Gend'Elus

j) E.T.I diagnostic amiante bâtiments communaux

Réalisation du diagnostic fait, pas de problème d'amiante dans bâtiments communaux sauf, la pièce au fond de l'atelier de l'employer communal (dalles au sol), deux possibilités soit :

Faire évacuer les déchets par une entreprise ou y couler une dalle.

k) Invitation commémoration des américains tombés au champ d'honneur dimanche 29 mai cimetière américain

i) Entreprise SVENSSON

Mme le Maire informe que les conseillers peuvent visiter l'entreprise

L'entreprise offres 15 moyens tourets et 1 gros pour les décorations aux entrées du village et la patte d'oie rue des sources.

j) Réunion du CM du 23 juin 2022

Tarifs concession cimetière, columbarium et caverne

k) Spectacle

M. Julien POTHIER informe que cette année la commune a été retenue pour le spectacle des Jolies Mômes

Date envisagé serait le vendredi 26 août 2022 à 20h00.

l) Pré Marot

Mme le Maire informe qu'un projet urbanisme est à l'étude

m) SICOVAD

Site internet

o) Fête médiéval de Châtel sur Moselle

Mme le Maire demande si des personnes du conseil seraient intéressées pour faire du bénévolat lors de la fête médiévale de Châtel le 5 et 6 juin prochain.

Séance levée à 23H26